



FRANÇOIS BAROIN
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

FREDERIC LEFEBVRE,
SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU COMMERCE, DE
L'ARTISANAT, DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES, DU TOURISME, DES SERVICES, DES
PROFESSIONS LIBÉRALES ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 21 juillet 2011
N° 069

François BAROIN et Frédéric LEFEBVRE dénoncent les contre-vérités du PS sur la défiscalisation des heures supplémentaires

La défiscalisation des heures supplémentaires instaurée par la loi "travail, emploi, pouvoir d'achat" en 2007 bénéficie à plus de 9 millions de salariés. Depuis sa mise en œuvre, cette mesure a représenté un soutien de plus de 4 milliards d'euros au pouvoir d'achat des Français. Les ménages bénéficiaires ont en moyenne augmenté leur revenu disponible de 430 € par an.

Pour le porte-parole du PS, la défiscalisation des heures supplémentaires constituerait un "gaspillage" et un "cadeau aux entreprises". Or, il n'en est rien ! François BAROIN, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et Frédéric LEFEBVRE, Secrétaire d'Etat aux PME et à la Consommation, tiennent à rappeler que les chiffres publiés par la Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) apportent un net démenti : **80 % des allègements de cotisations sociales prévues par la loi TEPA bénéficient aux salariés**. Cette mesure a donc très clairement contribué à soutenir le pouvoir d'achat des Français depuis 2008, notamment durant la période de crise. Le résultat des mesures mises en place par le Gouvernement est éloquent : malgré l'ampleur du choc économique subi en Europe, le pouvoir d'achat des ménages en France a continué d'augmenter, de même que leurs dépenses de consommation, contrairement à beaucoup d'autres pays européens. Avec la reprise de l'activité, nous assistons à la fois à un rebond des créations d'emplois (+58 200 créations nettes au premier trimestre 2011 selon l'Insee) et, grâce à l'environnement favorable créé par la loi TEPA, à une progression du volume d'heures supplémentaires réalisées (+5% sur un an selon l'ACOSS).

François BAROIN et Frédéric LEFEBVRE s'appuient sur des informations incontestables et actualisées. Ils soulignent que la défiscalisation des heures supplémentaires, loin d'être un "cadeau aux entreprises", constitue une mesure de justice et de valorisation du travail qui bénéficie directement aux salariés français.

Contacts presse :

Cabinet de François BAROIN
Cabinet de Frédéric LEFEBVRE

Aurore MOUYSET et Pauline HELOT 01 53 18 42 96
Sophie LE MOUËL - 01 53 18 40 61